



DOSSIER D'ADHESION OU LICENCE POUR LA SAISON 2017-2018

ADHESION: 70 € PPG, CHS, Marche Nordique et Athlétisme hors compétition

LICENCE: 90€ de l'école d'athlétisme à poussins

LICENCE: 110€ de benjamins à minimes

LICENCE: 115€ de cadets à masters

- Remplir le dossier d'inscription ci-joint
- Fournir un certificat médical (**de moins de 6 mois**)

LICENCE DIRIGEANTS : gratuite

Catégories	Code	Année de naissance
Ecole d'Athlétisme	EA	2011/2010/2009
Poussins(es)	PO	2008/2007
Benjamins(es)	BE	2006/2005
Minimes	MI	2004/2003
Cadets(tes)	CA	2002/2001
Juniors	JU	2000/1999
Espoirs	ES	1998/1997/1996
Séniors	SE	1995/1979
Masters	MA	1978 et avant

HORAIRE

PPG: lundi 18h30-20h00 gymnase

GARDERIE pour les petits (à partir de 3ans)

Athlétisme : EA: mercredi:14h30-15h30 stade

PO : mercredi: 14h-15h30 stade

BE-MI : mercredi 15h30-17h00 ; vendredi 18h30-20h stade

CA- JU-ES-SE-VE mercredi 18h-19h45 ; vendredi 18h30-20h stade

Course hors Stade : lundi 20h-21h30 stade ; jeudi 20h-22h stade

Marche Nordique: mercredi 17h15- 19h

Contact

PPG Catherine MILORD 0549517818

CHS Mary GIRET KIFFER 0664276355

Athlétisme et Marche athlétique Valérie MATTEI-DEMAZEAU 0678557278

Marche nordique Agnès OMER 0629494873

Site internet : www.usma-athletisme86.com Mail : usma.athle@gmail.com



DOSSIER D'ADHESION – SAISON 2017-2018

Cochez la bonne case et complétez :

- LICENCE USMA n°.....
 Ancien club.....n°.....
 1ère licence
 ou ADHESION renouvellement 1ère adhésion

NOM : Prénom M F
 Profession..... Date de naissance.....
 Adresse
 Ville..... Code postal.....
 Téléphone domicile..... Portable.....
 E mail obligatoire @ (écrire lisiblement)

Section choisie (cocher la ou les cases correspondantes)

<input type="checkbox"/> Athlétisme Compétition (licence)	<input type="checkbox"/> PPG (adhésion)
<input type="checkbox"/> Athlétisme Hors Compétition	<input type="checkbox"/> Marche Nordique (adhésion)
<input type="checkbox"/> Course Hors Stade (licence ou adhésion)	<input type="checkbox"/> Marche Athlétique (licence ou adhésion)

DROIT A L'IMAGE: Le soussigné autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commerciale. Cette autorisation est donnée à titre gracieux et pour la France.

oSi vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Pour le bon fonctionnement du club : les parents, athlètes, adhérents sont invités à s'investir dans les compétitions ou manifestations que le club organise (4 ou 5 dans l'année).

Je m'engage à respecter les autres athlètes, les dirigeants et les entraîneurs, l'image du club ainsi que le matériel du club sous peine de sanctions.

Date et Signature obligatoire (pour les mineurs veuillez remplir le feuillet autorisation parentale)

AUTORISATION PARENTALE : obligatoire pour les mineurs

NOM DU PERE.....Profession :.....

Adresse et téléphone

NOM DE LA MERE..... Profession :.....

Adresse et téléphone (si différent)

.....

PERSONNE A CONTACTER (autre que les parents) en cas d'urgence

NOM.....

Téléphone.....

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Pour la bonne marche du club :

-Les parents doivent accompagner leurs enfants sur les lieux d'entraînement et s'assurer de la présence d'un responsable du club. En cas d'absence de ces derniers et jusqu'à leur arrivée, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants. La prise en charge de l'USMA athlétisme commence à l'heure de début de l'entraînement et finit avec celui-ci.

L'USMA athlétisme décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir avant ou après.

-Pour le bon déroulement de chaque séance, il est impératif que l'enfant soit attentif, respecte le groupe et l'entraîneur. Toutes attitudes incorrectes dans le comportement, le langage et le non-respect des consignes pourront faire l'objet d'un avertissement voire du renvoi de l'enfant.

-Les parents, athlètes sont invités à s'investir dans les compétitions ou manifestations que le club organise (4 ou 5 dans l'année).

Date..... Signature des parents (ou du responsable)

CERTIFICAT MEDICAL

**Pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du code du sport
(Licence athlétisme compétition et athlétisme santé loisir option running)**

Je soussigné, docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour M. /MME /Mlle : _____

Né(e) le : ___/___/____ **demeurant :** _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition

Fait à _____, **le** ___/___/____

Cachet et signature du médecin

Charte Ethique

Le respect mutuel est de règle entre les membres du club qu'ils soient athlètes, parents, entraîneurs, officiels ou dirigeants.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un grand nombre d'intervenants de l'USMA Athlétisme sont des bénévoles qui donnent de leur temps pour assurer les entraînements et faire vivre le club.

Chaque licencié s'engage à donner en toutes circonstances une bonne image de l'USMA Athlétisme au cours des compétitions, des entraînements et des déplacements.

Article 1 : Droits

Chaque athlète peut bénéficier des conseils d'un entraîneur membre du club. S'il souhaite bénéficier des conseils d'un entraîneur extérieur au club il doit préalablement s'en entretenir avec le président.

Article 2 : Les valeurs

Chaque athlète, s'engage à respecter les valeurs de l'athlétisme, à savoir, la loyauté, la rigueur, le courage, la combativité, le dépassement de soi, l'autonomie, le respect des règles et des autres, la solidarité, la tolérance, l'esprit d'équipe et les plaisirs.

Article 3 : Engagements

Chaque athlète, s'engage à :

- respecter les règlements, les horaires, les consignes d'entraînement et à faire preuve de fair play.
- porter le maillot du club obligatoire pour tous, en compétition, conformément aux règlements fédéraux.
- répondre aux convocations émanant du club ou transmises par son intermédiaire
- satisfaire à un contrôle médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme, ainsi qu'à un suivi médical plus approfondi pour les athlètes de niveau national
- bannir la tricherie
- être maître de soi
- montrer l'exemple

Article 4 : Doléances

Tout licencié peut faire appel d'une décision qui le concerne auprès du club.

En cas de difficultés, nous vous invitons à vous adresser à vos responsables de sections ou les membres du bureau.

Tout licencié qui aura gravement porté atteinte à l'image du club verra sa conduite examinée au regard du règlement intérieur et de la présente charte.

Tout athlète impliqué dans une affaire de dopage et reconnu coupable par la fédération ou une instance internationale compétente sera aussitôt exclu

Contact

PPG Catherine MILORD 0549517818

CHS Mary GIRET KIFFER 0664276355

Athlétisme et Marche athlétique Valérie MATTEI-DEMAZEAU 0678557278

Marche nordique Agnès OMER 0629494873

Site internet : www.usma-athletisme86.com Mail : usma.athle@gmail.com

A conserver

✂.....



Signatures :